



STAGE D'ETE HANDBALL

Dossier d'inscription
Stage du au Juillet 2019

PHOTO

Le Stagiaire

Nom :	Prénom :
Né(e) le :	Lieu de naissance :
Tél :	Email :
Sexe :	Taille de tee-shirt :
Club :	Catégorie – Niveau :
Poste de jeu :	Latéralité :

Les Parents

Père / Mère	Père / Mère
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :
Tél :	Tél :
E-mail :	E-mail :

En cas d'absence du responsable pendant le séjour, PREVENIR :

Nom, Prénom :
Adresse :
Tél :

Type de séjour & Financement

Pension Complète : 425€

Demi-Pension : 225€

Joindre un acompte de 100€ pour la pension complète et de 50€ pour la demi-pension.

Je m'engage à verser le solde du séjour avant le 01/06/2019.

Type de règlement :

Chèque bancaire (ordre : VAC Handball)

Liquide

Je bénéficie d'aide au financement :

Licencié(e) à la VAC Handball (-20€)

Réinscription (-20€)

Bons Vacances

Chèques vacances

CAF Azur

Règlement en 3 fois sans frais

Acheminement

Pension Complète :

Je me rendrai au lycée Notre Dame Le Ménimur le Dimanche entre 17h et 18h.

J'arriverai en gare de Vannes (joindre une photocopie du billet de train par email)

Demi-Pension :

Prendre contact avec la responsable du stage en amont pour l'organisation.

Activités Nautiques

J'autorise mon enfant à participer aux activités nautiques :

Oui

Non

Si **OUI**, je fournis un brevet de natation 50m ou test boléro.

Documents à Fournir pour valider l'inscription

Dossier d'inscription

Fiche Sanitaire

Brevet de Natation

Acompte

Modalités d'inscription

Adhésion : Si vous n'êtes pas adhérent à un club de handball, nous vous demandons une adhésion pour une licence événementielle d'un coût de 5€ (comprenant assurance et frais de dossier).

Modalités financières : Le solde du séjour est à régler à la VAC Handball, au plus tard 3 semaines avant le début du stage.

En cas d'annulation de l'inscription : Vous devez nous confirmer votre demande par courrier. En cas d'annulation du séjour, des frais de dossier sont retenus par la VAC Handball pour un montant de 50€. L'acompte sera conservé intégralement si l'annulation intervient moins de 3 semaines avant le début du séjour, 50% du montant du séjour si l'annulation intervient moins de 8 jours avant, et la totalité du séjour si le participant ne se présente pas au départ.

Cas de remboursement exceptionnel : La VAC remboursera le stagiaire sur présentation de pièces justificatives (certificats, attestation...) des sommes qu'il devrait abandonner en cas d'annulation de son séjour avant le départ.

Conditions : maladies ou accidents graves, décès ou hospitalisation. Délai de réclamation sous 5 jours après avoir pris connaissance de l'annulation sous pli recommandé.

Séjour écourté : En cas de maladie, de difficultés d'adaptation ou de problème particulier, il pourra être demandé au responsable de l'enfant de venir le chercher à ses frais. Dans ce cas, les journées passées hors du centre par le jeune seront remboursées. Tout séjour écourté volontairement ou pour raison disciplinaire ne peut faire l'objet de remboursement.

Types de pensions :

425€ la pension complète 7 jours/6nuits du Dimanche au Samedi.

225€ la demi-pension du lundi au vendredi, de 9h à 18h30.

A

Le

Signature du (des) responsable(s) de l'enfant :